

Revue de Presse Textile-Habillement

Rencontre professionnelle B2B dans le secteur du textile et de l'habillement

Les secteurs concernés :

- ▶ Prêt-à-porter
- ▶ Jean/Denim
- ▶ Lingerie et balnéaire
- ▶ Vêtements de travail



Le programme comprend :

- ◆ Rencontre B to B : le 21 juin 2023 à la maison de l'Exportateur.
- ◆ Visites d'entreprises : les 22 et 23 juin 2023 (selon les rendez-vous établis).

http://www.cepex.nat.tn/actualites/Rencontre_professionnelle_B2B_dans_le_secteur_du_textile_et_de_l_habillement

Sommaire :

- Tunisie : 120 millions de dollars pour soutenir l'accès au financement des PME.
- Startups innovantes : un appel à projets pour développer des solutions Green.
- Point sur les échéances 2023 loi AGECE et loi Climat..

DANS CE NUMÉRO :

Actualités nationales	1
Rencontre professionnelle B2B dans le secteur du textile et de l'habillement	1
Tunisie : 120 millions de dollars pour soutenir l'accès au financement des PME	2
Projets de recherche fédérée : lancement d'un appel à manifestation pour les entreprises du textile	2
جلسة عمل حول مبادرة المرور إلى الصناعة الذكية 4.0	2
OIT : Appel à candidatures aux PME Tunisiennes dans les secteurs de l'industrie et/ou des services liés pour la participation à un programme d'amélioration de la résilience des PME face aux crises	2
Startups innovantes : un appel à projets pour développer des solutions Green	2
Tous et toutes unies pour la formation inter-entreprise dans le secteur du textile	2
Actualités internationales	3
Textile : signature d'un protocole d'accord de partenariat entre "Tayal" et "Decathlon"	3
Point sur les échéances 2023 loi AGECE et loi Climat	3
« L'éco-score textile risque de se révéler inefficace, voire contreproductif, s'il n'intègre pas la durabilité »	
Participez aux textile & fashion care awards 2023 !	3

Tunisie : 120 millions de dollars pour soutenir l'accès au financement des PME

Les petites et moyennes entreprises tunisiennes souffrent d'un déficit d'accès aux financements, qui s'est encore creusé au fil des ans. Le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale vient d'approuver un prêt de 120 millions de dollars en faveur de la Tunisie, au titre du Projet d'appui au redressement économique des PME. Ce projet vise à remédier aux problèmes de liquidité auxquels sont confrontées les entreprises tunisiennes, en finançant des lignes de crédit à long terme qui seront rétrocédées par le ministère des Finances aux institutions financières participantes pour l'octroi de prêts aux petites et moyennes entreprises (PME) éligibles. " Les PME jouent un rôle clé dans l'économie tunisienne. La pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine ont entraîné des déséquilibres macroéconomiques en Tunisie qui ont exacerbé les difficultés rencontrées par les PME et affaibli leurs performances et leur santé financière ", explique Alexandre Arrobbio, responsable des opérations de la Banque mondiale pour la Tunisie

<https://afrique.latribune.fr/economie/strategies/2023-02-09/tunisie-120-millions-de-dollars-pour-soutenir-l-acces-au-financement-des-pme-951253.html>

Projets de recherche fédérée : Lancement d'un appel à manifestation pour les entreprises du textile

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé, le 8 février 2023, aux entreprises industrielles de la filière textile-habillement par les ministères de l'Industrie et de l'Enseignement supérieur, et le Centre technique du textile (CETTEX), pour participer au programme de projets de recherche fédérée (PRF industriel). L'objectif est de développer et de mettre en œuvre de projets de recherche collaboratifs ou de transfert de technologie liés aux activités du secteur TH. Les projets soumis peuvent porter sur des thématiques multidisciplinaires et doivent être en rapport avec les priorités stratégiques nationales en termes d'innovation, de transition numérique et d'économie circulaire... Un fonds de financement de plus de 200 000 dinars sera alloué par projet sélectionné avec une durée de réalisation maximale de 4 ans. D'après le Centre technique du textile, la mise en œuvre des projets PRF industriels collaboratifs implique la participation d'au moins 3 institutions partenaires.

<https://www.webmanagercenter.com/2023/02/09/501434/projets-de-recherche-federee-lancement-dun-appel-a-manifestation-pour-les-entreprises-du-textile/>

4.0

Trasst وزير الصناعة والمناجم والطاقة السيدة نائلة نويرة التقني مساء الخميس 9 فيفري الجاري بمقر الوزارة، جلسة عمل حول مبادرة المرور نحو الصناعة الذكية 4.0 وحوكمتها بالإضافة إلى ربط علاقات استراتيجية مع جهات خارجية رائدة في مجال الصناعة الذكية بالتعاون مع الوكالة الألمانية للتعاون الدولي GIZ وقد حضر هذا الاجتماع ممثلين عن برنامج التعاون التونسي الألماني في المجال الرقمي والمسؤولين الأولين عن الاقطاب التكنولوجية بكل من سوسة وصفاقس وبنزرت وسبيدي ثابت والمنستير. هذا وقد تم استعراض نتائج هذه المبادرة من حيث عمليات التحسيس ومساندة المؤسسات حيث تم تكوين 1200 منتفع من النسيج المؤسساتي ومن المؤسسات الناشئة وهاكل الدعم الصناعي، كما تم تطوير 39 حلول ذكية وربط شركات دولية إلى جانب تحسين حوالي 800 مؤسسة وإحداث 11 مؤسسة ناشئة في مجال الصناعة الذكية 4.0. وقد حضر هذا الاجتماع ممثلين عن برنامج التعاون التونسي الألماني في المجال الرقمي والمسؤولين الأولين عن الاقطاب التكنولوجية بكل من سوسة وصفاقس وبنزرت وسبيدي ثابت والمنستير.

<https://www.facebook.com/MinistereIEM>

OIT : Appel à candidatures aux PME Tunisiennes dans les secteurs de l'industrie et/ou des services liés pour la participation à un programme d'amélioration de la résilience des PME face aux crises

De nos jours, les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle particulièrement important. Elles constituent « la cheville ouvrière » du secteur privé, quel que soit leurs niveaux d'évolution, et apportent une contribution non négligeable au développement économique en général et au développement industriel en particulier. Plusieurs études et analyse des facteurs limitant le développement des PME tunisiennes et conduisant parfois à leurs disparitions met en exergue plusieurs facteurs endogènes et exogènes dont on retient particulièrement la difficulté des PME à améliorer leur productivité, à mettre en place une organisation de travail performante et efficiente pouvant permettre à la PME d'atteindre des standards internationaux en matière de qualité et de maîtrise des coûts, et ainsi d'accroître sa compétitivité.

<https://tunisia.un.org/fr/217433-oit-appel-candidatures-aux-pme-tunisiennes-dans-les-secteurs-de-lindustrie-etou-des-services>

Startups innovantes : un appel à projets pour développer des solutions Green

Un appel à projets vient d'être lancé au profit des startups innovantes en mesure de développer des solutions Green permettant de résoudre des problèmes environnementaux (eau, énergie, gestion des déchets, produits et processus Eco-Friendly...). D'après le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET), les quatre startups gagnantes profiteront chacune de 20 mille euros (environ 60 mille dinars tunisiens) pour la mise en œuvre de leurs solutions. Par ailleurs, des contrats de collaboration avec les entreprises seront mis en place avec l'appui de l'équipe du programme « Sustainable Textile Action for Networking and Development of Circular Economy Business Ventures in the Mediterranean » (STAND Up!).

<https://www.tunisie-tribune.com/2023/02/13/startups-innovantes-un-appel-a-projets-pour-developper-des-solutions-green/>

Tous et toutes unies pour la formation inter-entreprise dans le secteur du textile

Le 9 février 2023 une journée de présentation du CFI Sfax aux entreprises textile de la région a été organisée dans le cadre des activités du projet FIESP, en présence du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, la Direction régionale du MEFP Sfax, la Fédération Tunisienne Textile et Habillement (FTTH), la Fédération régionale Textile et Habillement (FRTH) Sfax et les entreprises textile de la région de Sfax. La Directrice régionale du MEFP Sfax a annoncé l'obtention de l'agrément du CFI Sfax. Plus d'une vingtaine d'entreprises textile étaient présentes pour découvrir le concept du CFI et les opportunités d'adhésion. Le CFI Sfax est placé sous la tutelle de la Fédération Tunisienne Textile et Habillement (FTTH).

https://www.facebook.com/GIZTunisie/?locale=fr_FR

Textile : signature d'un protocole d'accord de partenariat entre "Tayal" et "Decathlon"

Le protocole d'accord de partenariat a été signé par le directeur général de la société "Tayal", Tarek Ekerbiçer et la directrice générale de "Decathlon" Afrique, Asie et Amérique latine, Yasma Desreumaux, sous la supervision du ministre de l'Industrie, Ahmed Zaghdar. L'accord prévoit la production d'un (01) million de pièces en 2023 et de deux (02) millions de pièces en 2024 de cette marque de vêtements de sport, dont un taux de 20% sera destiné à l'exportation notamment vers les pays africains. "L'accord s'inscrit dans le cadre de l'ouverture sur les marchés extérieurs et de la diversification des exportations", a déclaré le Ministre dans son allocution lors de la cérémonie de signature, après avoir présenté ses condoléances au peuple turc suite au dernier séisme. Ce protocole d'accord de partenariat traduit la volonté de "Tayal" et de "Decathlon" de travailler ensemble, a-t-il dit, précisant qu'une unité de l'usine "Tayal" sera réservée à la fabrication des textiles "Decathlon" sous le label "Made In Bladi By Décathlon & Tayal", dont un taux de 20% sera destiné à l'exportation, notamment vers l'Afrique dans la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

<https://www.msn.com/fr-xl/afrique-du-nord/algerie-actualite/textile-signature-d-un-protocole-d-accord-de-partenariat-entre-tayal-et-decathlon/ar-AA17GNFL?li=AAE8IQn>



Point sur les échéances 2023 loi AGEC et loi Climat

Loi AGEC : information du consommateur

L'article 13 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 (loi AGEC) prévoit d'harmoniser, d'encadrer et de préciser, sur le fond et sur la manière de les présenter, un certain nombre d'allégations environnementales.

Un certain nombre d'obligations entrent progressivement en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Les entreprises réalisant plus de 50 millions d'euros de chiffres et mettant en marché plus de 25000 unités sur l'année doivent informer le consommateur des "qualités et caractéristiques environnementales" des produits, à savoir :

Une indication géographique pour les étapes du tissage/tricotage, de la teinte/impression et de la confection :

- ▶ la part de matériaux recyclés.
- ▶ la présence de microfibres plastiques (si plus de 50% de synthétiques).
- ▶ la présence de matières dangereuses (si plus de 0,1% de substance listées Reach).

Ces informations doivent être accessibles lors de la vente, sur une étiquette ou de façon dématérialisée (information en ligne).

Cette obligation s'étendra aux ETI au 1^{er} janvier 2024, puis au 1^{er} janvier 2025 pour tout type de structure.

La FAQ relative à cet article a été mise à jour et est disponible en ligne.

<https://www.textile.fr/actualite/point-sur-les-echeances-2023-loi-agec-et-loi-climat>

« L'éco-score textile risque de se révéler inefficace, voire contreproductif, s'il n'intègre pas la durabilité »

Pour bien juger l'impact environnemental des produits, le calcul de l'éco-score, obligatoire depuis janvier pour l'industrie textile doit prendre en compte la durée de vie prévisible des vêtements, et donc leur qualité, explique, dans une tribune au «Monde» Constance Chassany, responsable achats d'une marque de mode. En 2023, l'industrie textile n'a plus le choix : elle doit, depuis janvier, afficher l'origine géographique de chacun de ses produits, et préciser les sites où a eu lieu chaque étape de leur fabrication. Les étiquettes devront également préciser la part de matériaux recyclés, la présence de microfibres en plastique, et celle de matières dangereuses. La suite de l'année s'annonce chargée pour le secteur : les fabricants devront prochainement afficher l'éco-score de chaque produit, et se verront appliquer un système de bonus-malus en fonction du degré de pollution généré par leur activité. Comment sera calculé cet éco-score? C'est ce dont débattent actuellement entreprises textiles et pouvoirs publics. Chaque acteur de la mode tente, logiquement, de faire entendre sa voix au sein de ces groupes de travail, et les négociations se révèlent laborieuses. Les petites marques éthiques de mode se trouvent face aux poids lourds de la *fast fashion* ou du luxe, et défendent des intérêts souvent divergents.

https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/02/12/l-eco-score-textile-risque-de-se-reveler-inefficace-voire-contreproductif-s-il-n-integre-pas-la-durabilite_6161507_3232.html

Participez aux textile & fashion care awards 2023 !

Le COFREET, Comité Français de l'Étiquetage pour l'Entretien des Textiles, lance la première édition des Textile & Fashion Care Awards 2023 (TFCA 2023). Ce prix, auquel les entreprises peuvent dès à présent candidater, récompensera les entreprises européennes porteuses d'une innovation responsable pour créer et inventer l'entretien textile de demain. Peuvent y candidater tous les professionnels proposant une innovation responsable liée à l'entretien textile (grand public ou professionnel) déjà commercialisée ou en phase de commercialisation : confectionneurs pour leurs matières textiles, fabricants de matériels (lave-linge, sèche-linge, autres matériels dédiés à l'entretien textile) et de produits lessiviels, offres de services (pressings, blanchisseries et loueurs), sensibilisation des consommateurs, etc. Le jury, composé de professionnels du textile et de la mode et de partenaires évoluant au côté du secteur de l'entretien textile, retiendra les critères suivants lors de la sélection des dossiers : potentiel de croissance, réduction de l'impact environnemental de l'entretien textile, caractère innovant et créatif et enfin bénéfice(s) pour le consommateur/utilisateur. Les TFCA sont ouverts aux petites, moyennes et grandes entreprises dont le siège social est enregistré en France, en Allemagne, en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Espagne, en Finlande, en Italie, en Norvège, aux Pays-Bas, au Portugal, en République tchèque, au Royaume-Uni, en Slovaquie, en Slovaquie, en Suède ou en Suisse. Les entreprises peuvent concourir à deux catégories de prix : TFCA Petites Entreprises et TFCA Grandes Entreprises.

Le Jury se réserve la possibilité de remettre un prix «Coup de Cœur du Jury» Les inscriptions sont ouvertes du 1^{er} février au 20 mars 2023.

<https://www.entretien-textile.fr/actualite/location-entretien-textile/participez-aux-textile-fashion-care-awards-2023>